



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de travaux TP

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	1/48

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	6
Vue synoptique de l'emploi-type	8
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	19
Fiche compétences transversales de l'emploi	41
Glossaire technique	43
Glossaire du REAC.....	45

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	3/48

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Titre Professionnel « conducteur de travaux de travaux publics route, canalisation, terrassement », paru au journal officiel le 25/02/2012 comportait trois blocs de compétences.

Pour sa révision de 2018, une configuration similaire est conservée conforme aux évolutions et besoins du marché du travail de l'emploi concerné.

Les évolutions majeures concernent :

- Le changement d'intitulé d'une activité, la maille des compétences a été revue pour en réduire le nombre.
- Des adaptations du vocabulaire professionnel spécifique au secteur des Travaux Publics sont apportées au Référentiel Emploi Activités et Compétences.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'analyse du travail a montré que l'emploi de conducteur de travaux TP (CDTTP), se décompose en trois temps : avant, pendant, après le chantier.

Chaque temps correspond à un bloc de compétences, les deux premières activités « Préparer » et « Conduire » sont conservées, l'activité « Etablir les documents relatifs à la gestion financière, humaine et matérielle d'une entreprise de route, canalisation, terrassement » est remplacée par l'activité « Faire réceptionner le chantier, clore les volets administratifs et financiers ».

Une enquête a été menée auprès d'une trentaine d'entreprises de travaux publics : agences des majors et PME TPE à vocation régionale.

Les résultats de cette enquête conduisent à constater :

- Une utilisation soutenue des outils numériques pour communiquer, réaliser des démarches administratives, effectuer la préparation et le suivi de chantier jusqu'à sa réception (dématérialisation, BIM TP, etc.).
- La prise en compte du développement durable dans les processus d'exécution de travaux, du respect des règles RSE « Responsabilité Sociétale des Entreprises ».
- Une prise en compte plus prégnante en termes de prévention des risques individuels et collectifs.
- La réalisation de démarches administratives de plus en plus nombreuses tout au long du chantier.
- Les évolutions réglementaires impactent directement le conducteur de travaux, notamment la mise en application de la nouvelle réglementation (janvier 2018) en matière de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), va amener le conducteur de travaux à détenir l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), niveau encadrant.
- La nécessité de garantir la traçabilité de tous les événements significatifs durant le chantier de travaux publics, permettant de justifier ou de contester d'éventuelles réclamations.

Ces constats, se traduisent par une réduction du nombre des compétences, la fusion de certaines et la création de nouvelles compétences, afin de correspondre aux missions actualisées du conducteur de travaux et lui garantir une employabilité dans les entreprises du secteur des travaux publics.

Les besoins en conducteurs de travaux, travaux publics sont en légère augmentation au regard des offres d'emplois publiées sur le début d'année 2018.

Le nouvel intitulé du titre professionnel CDTTP.

Le nombre et la dénomination des activités types ont été restructurés et s'avèrent être en correspondance avec la convention collective nationale « des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics du 12 juillet 2006 ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	5/48

Liste des activités

Ancien TP : Conducteur de travaux publics route, canalisation, terrassement

Activités :

- Préparer un chantier de route, canalisation, terrassement
- Conduire les travaux de route, canalisation, terrassement
- Etablir les documents relatifs à la gestion financière, humaine et matérielle d'une entreprise de route, canalisation, terrassement

Nouveau TP : Conducteur de travaux TP

Activités :

- Préparer un chantier de travaux publics
- Conduire un chantier de travaux publics
- Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	6/48

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Préparer un chantier de travaux publics	1	Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation
		2	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.
		3	Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.
		4	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.
		5	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.
2	Conduire un chantier de travaux publics	1	Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation
		2	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.
		5	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.
		6	Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.
		7	Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.
		8	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.
3	Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers	9	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.
		2	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.
		5	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.
		10	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.
		11	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	8/48

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur de travaux TP

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le conducteur de travaux TP est le responsable technique, administratif et financier d'un ou plusieurs chantiers, depuis leur préparation jusqu'à leur réception.

En tant que chef de projet, il est le pivot des différentes phases de la mise en œuvre du marché et joue le rôle d'interfaces avec l'ensemble des intervenants.

Il doit accompagner, animer, encadrer les équipes, anticiper les événements, avoir une bonne connaissance du déroulement d'un chantier de travaux publics, ainsi qu'agir en tant que relais des ressources humaines.

Il prévoit et organise, à partir d'un dossier technique qui lui est confié, les différents moyens (tant matériels qu'humains) permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délai, de sécurité, de qualité et de rentabilité.

Il intervient dans chacune des phases de réalisation du chantier de travaux publics, et même en amont, depuis son étude jusqu'à sa réception.

-Dès lors que son entreprise a obtenu le marché, une transmission de dossier est opérée avec les répondants au marché, afin d'intégrer les conditions et hypothèses qui ont servi à formaliser l'offre entreprise.

Par la suite, il prépare le chantier de travaux publics et définit les moyens à mobiliser en élaborant les plannings, en choisissant les méthodes d'exécution ainsi que les matériels et les matériaux, dans le respect des critères environnementaux.

-Au cours de la réalisation de l'ouvrage, il encadre la maîtrise de chantier, assure le suivi économique des commandes, des livraisons et de la facturation des travaux.

Il en assure en continu le suivi budgétaire et en contrôle la qualité d'exécution dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

-En fin de chantier de travaux publics, il organise la réception de l'ouvrage et en établit la facturation définitive. Il réunit l'ensemble des éléments nécessaires à son futur fonctionnement et entretien.

-Pour optimiser la réponse à un appel d'offres pour la réalisation d'un chantier ou en appui au service commercial, ses compétences techniques peuvent être sollicitées.

-En parallèle au suivi de ses chantiers de travaux publics, il collabore à la gestion des ressources humaines et matérielles de l'entreprise.

Pilote de l'exécution du marché, il bénéficie de services supports internes à l'entreprise : bureau d'études ou des méthodes, service matériel, chef de chantier service ressource humaine, responsable QHSE.

Interlocuteur direct des différents partenaires à l'externe (maître d'ouvrage ou d'œuvre, fournisseurs, sous-traitants, services administratifs, etc), il est ainsi amené à jouer un rôle commercial en complément du développement de sa fonction de gestionnaire.

Sous l'autorité du chef d'entreprise, du chef d'agence ou du directeur de travaux, il dispose d'une large autonomie dans l'organisation du ou des chantiers dont il est responsable.

L'emploi s'exerce majoritairement sur les chantiers de travaux publics (le port d'équipements de protection est alors requis), même si une part se déroule au bureau, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	9/48

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés ;
- Les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassment, construction et rénovation de voiries ; aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications) ;
- Les services de voirie des collectivités locales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Conducteur de travaux.
- Aide ou Assistant-conducteur de travaux.
- Chargé d'études.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

- Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), niveau encadrant.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Préparer un chantier de travaux publics

Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.

Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

2. Conduire un chantier de travaux publics

Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.

Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.

Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

3. Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers

Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.

Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Traiter des opérations administratives et financières

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	10/48

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 5 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention Collective Nationale du 12 juillet 2006 (étendue par arrêté du 15 juin 2007)

– IDCC : 2614 ; pour l'emploi d'un conducteur de travaux, nous retiendrons la qualification :

ETAM Position E de la grille de classification des Etam des Travaux Publics, à l'issue d'une période d'accueil et d'intégration en entreprise afin de permettre au conducteur de travaux d'acquérir une pleine légitimité dans l'exercice de ses fonctions.

Code(s) NSF :

231p - Conduite de travaux et métré en génie civil

Fiche(s) Rome de rattachement

F1201 Conduite de travaux du BTP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	11/48

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Préparer un chantier de travaux publics

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de travaux TP réalise les démarches et élabore des documents internes ou externes nécessaires à l'ouverture et au démarrage du chantier de route, canalisation, terrassement, en tenant compte des contraintes spécifiques de celui-ci.

Il analyse le dossier complet de l'opération qui lui est remis pour en retirer les éléments déterminants et en contrôle la conformité technique et administrative. Il reconnaît le site et l'environnement du chantier pour en repérer les différentes contraintes et accomplir les démarches administratives nécessaires au démarrage des travaux. Il définit les moyens à mobiliser en élaborant les plannings, en choisissant les méthodes d'exécution ainsi que les matériels et les matériaux dans le respect des critères environnementaux et des règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé. En parallèle, il négocie avec les fournisseurs, sous-traitants ou prestataires leurs prix et leurs conditions d'intervention et élabore les documents d'organisation et de suivi de la production.

Il dispose d'une large autonomie dans l'organisation du (des) chantier(s) de travaux publics dont il est responsable tout en intégrant les contraintes internes, les moyens et les procédures de l'entreprise, le cadre du marché et les options prises lors des études.

Cette activité s'exerce majoritairement au bureau, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

À l'interne, le conducteur de travaux TP entretient des relations étroites avec le ou les chefs de chantiers, ses collègues conducteurs de travaux, les services supports de l'entreprise, et son responsable hiérarchique à qui il rend compte régulièrement, il partage ainsi les problématiques rencontrées afin de trouver au sein du collectif des pistes, ou des solutions aux situations qu'il rencontre.

À l'externe, il est en relation avec le représentant du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une relation « client/fournisseur » assimilable à un rôle de technico-commercial, les concessionnaires, le coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé), les organismes de prévention (CRAM, OPPBTP, inspection du travail), les fournisseurs, sous-traitants, cotraitants, prestataires, etc.

Il peut être amené à prendre contact avec les riverains pour les informer sur les contraintes de circulation et le déroulement des travaux.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

- Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau encadrant.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.

Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer).

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Traiter des opérations administratives et financières.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	13/48

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Conduire un chantier de travaux publics

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de travaux TP assure le bon déroulement du chantier dans le cadre du respect des conditions du marché, de la législation en vigueur et des objectifs d'exploitation définis dans la préparation.

Pendant tout le déroulement des travaux, en liaison avec le chef de chantier, il réajuste les moyens (personnel, matériel, matériaux) en fonction des aléas. Il réalise la gestion financière du chantier et prend les mesures correctives nécessaires, contrôle la qualité de l'exécution et son avancement, et fait respecter les normes d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et d'environnement en les actualisant tout au long de l'avancement des travaux. Il manage l'équipe de maîtrise de chantier et coordonne les travaux des cotraitants/sous-traitants. Il anime, ou participe aux différentes réunions de chantier de travaux publics. Il entretient en permanence des relations client/entreprise. Il est ainsi amené à jouer un rôle commercial pour faire des propositions techniques et/ou établir un devis (travaux supplémentaires ou modificatifs ou variantes).

En fonction de l'avancement des travaux, il établit les situations de travaux.

Il dispose d'une large autonomie dans l'organisation du (des) chantier(s) de travaux publics dont il est responsable tout en intégrant les contraintes internes, les moyens et les procédures de l'entreprise, les objectifs définis lors de la préparation.

Cette activité s'exerce sur le chantier de travaux publics, mais aussi à l'agence ou au siège de l'entreprise. À l'interne, le conducteur de travaux TP entretient des relations étroites avec les équipes de chantier et ses collègues conducteurs de travaux ainsi que les services supports de l'entreprise, et sa hiérarchie à qui il rend compte régulièrement, il partage ainsi les problématiques rencontrées, afin de trouver au sein du collectif des pistes, ou des solutions aux situations qu'il rencontre.

À l'externe, il est en relation avec le représentant du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une relation assimilable à un rôle de technico-commercial. Il est également en contact avec les concessionnaires, le coordonnateur SPS, les organismes de prévention (CRAM, OPBTP, inspecteur du travail), les fournisseurs, sous-traitants, cotraitants, prestataires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

- Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), niveau encadrant.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.

Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.

Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer).

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Traiter des opérations administratives et financières

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	15/48

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de travaux TP informe le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre de la date de fin des travaux, afin qu'ils déclenchent les Opérations Préalables à la Réception. (OPR)

Il est présent lors des OPR, défend la qualité des ouvrages exécutés et note les éventuelles non-conformités. Il mobilise les ressources nécessaires et coordonne les interventions visant à traiter les non-conformités relevées.

Il informe le maître d'œuvre de la mise en conformité et demande que la réception des travaux soit prononcée.

Il fournit les éléments constitutifs du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), (les plans de récolement et les notices techniques, etc) qui serviront à l'établissement des Documents d'Intervention Ulérieure sur les Ouvrages (DIUO) par le CSPS.

Il clôture le marché au niveau technique, administratif et financier afin de dégager l'entreprise de ses obligations contractuelles. Il participe à l'archivage du dossier.

Si nécessaire, il recueille les éléments pour traiter un contentieux, dans ce cas, il participe à la défense des intérêts de l'entreprise.

En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) et il établit le débours définitif de son chantier de travaux publics. Il le compare au prévisionnel, analyse les écarts et rend compte à sa hiérarchie.

Cette activité s'exerce sur le chantier, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

À l'interne, le conducteur de travaux TP entretient des relations étroites avec les équipes de chantier et ses collègues conducteurs de travaux ainsi que les services supports de l'entreprise, et sa hiérarchie à qui il rend compte régulièrement, il partage ainsi les problématiques rencontrées, afin de trouver au sein du collectif des pistes, ou des solutions aux situations qu'il rencontre.

À l'externe, il est en relation avec le représentant du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une relation assimilable à un rôle de technico-commercial, les concessionnaires, le coordonnateur SPS, les organismes de prévention (CRAM, OPBTP, inspecteur du travail), les fournisseurs, sous-traitants, cotraitants, prestataires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.

Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Traiter des opérations administratives et financières

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	17/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le conducteur de travaux TP ("encadrant") doit anticiper les situations dangereuses dans la préparation du chantier et organiser le travail dans le respect des règles de prévention et la maîtrise des risques. En effet, lors de travaux à proximité des réseaux (gaz, électricité par exemple), des accidents ont entraîné des conséquences graves pour des ouvriers et des tiers. Afin de rendre les chantiers plus sûrs, la réglementation accentue les missions et responsabilités de tous les acteurs (responsables de projets, exploitants de réseaux, exécutants de travaux).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre dès la phase préparatoire et se poursuit lors de la conduite de travaux, à travers le choix des méthodes de réalisation des ouvrages, la rédaction des procédures d'exécution et de contrôle de leur mise en œuvre.

Le conducteur de travaux, travaux publics travaille à partir des plans, des profils et des cahiers des clauses administratives et techniques. Il est en relation avec le représentant de la maîtrise d'œuvre, les sous-traitants, les fournisseurs, les gestionnaires des réseaux et le voisinage du chantier.

Du fait de la présence quasi permanente d'engins de chantier de travaux publics et de travaux réalisés sous circulation, les procédures liées à la sécurité sont précises. L'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

La réglementation est respectée.
Les actions à entreprendre sont décrites.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Reconnaître les éléments constitutifs des ouvrages des différents concessionnaires.

Identifier les risques associés aux travaux à proximité des ouvrages.

Énoncer et expliquer les éléments constitutifs d'une Déclaration de projet de Travaux (DT) , d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et de leur récépissé.

Lire et interpréter un plan de « réseau » communiqué par un exploitant.

En fonction des situations susceptibles d'être rencontrées par l'Encadrant, décrire les actions réglementaires préconisées par la nouvelle réglementation.

Intégrer les informations à sa disposition lors de la préparation d'un chantier de terrassement ou d'excavation.

Lister les comportements adaptés et les actions à mettre en œuvre lors d'un dommage sur ouvrages.

Intégrer les informations à sa disposition lors de la préparation d'un chantier de terrassement ou d'excavation.

Connaissance des plans de réseaux : cartographie, échelle, symboles.

Connaissance des différents réseaux : les réseaux non sensibles et sensibles, la lecture et l'explication des indices et des affleurants.

Connaissance des éléments consécutifs à l'élaboration de la DT/DICT : le décret DT/DICT, les classes de précision.

Connaissance des différents risques susceptibles d'être rencontrés en fonction de la nature des réseaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	19/48

Connaissance des actions préconisées par la nouvelle réglementation DICT : l'intégration des classes de précision, le constat d'arrêt ou de suivi, les opérations sur chantier de travaux publics, le suivi de la compétence des personnels.

Connaissance des modalités associées à la préparation d'une intervention de terrassement.

Connaissance des objectifs du « Guide Technique » en termes de prévention : le marquage piquetage, les éléments de la DICT, les travaux sans tranchée.

Connaissance des informations sensibles du « Guide Technique » : les dispositions à mettre en œuvre en cas d'endommagement d'un ouvrage, les conséquences d'un accident, le constat de dommage, les opérations sur chantier de travaux publics.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	20/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier marché, des obligations contractuelles ou légales, produire et transmettre les documents administratifs préalables nécessaires au démarrage de travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur tout chantier de travaux publics, le démarrage de travaux est conditionné à l'approbation du maître d'œuvre de divers documents (Plan d'Assurance Qualité PAQ ; PPSPS ; DICT ; plans d'installations de chantier, demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux, demande d'arrêt de police de la circulation, etc.).

Dans le cadre de la préparation de chantier, le professionnel établit et gère l'évolution des documents administratifs indispensables, qui conditionnent le démarrage des travaux. Ces documents respectent les obligations réglementaires et contractuelles du marché.

Critères de performance

Les documents produits sont exploitables.

Les points d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés.

Les démarches administratives préalables au démarrage des travaux sont connues.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Recherche une information relevant du code des marchés publics.

Recherche une information relevant du Code du travail.

Recherche une information relevant de la norme NFP03 001 (marché privé).

Lire et exploiter des plans.

Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre.

Établir un plan de signalisation temporaire.

Rédiger un PAQ (Plan Assurance Qualité).

Rédiger un PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé), en accord avec un PGC (Plan général de coordination).

Rédiger une Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets (SOSED)

Renseigner une demande de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Utiliser une Fiche de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES).

Rédiger un document administratif de type Cerfa.

Effectuer les demandes dans les délais impartis avant le démarrage des travaux.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Tenir à jour et exploiter un tableau de bord du retour des informations administratives demandées.

Rendre compte à sa hiérarchie.

Prendre contact avec les différents acteurs administratifs.

Connaissance des implications du développement durable (HQE, éco gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc) dans la mise en œuvre d'un chantier de travaux publics.

Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	21/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de pièces constituant l'offre technico-financière, d'investigations complémentaires (sondage, essais laboratoire, etc.) et d'une visite de site (prise de côtes, vérification des accès au chantier, etc.), il identifie les points clés du programme technique et administratif (risques, singularités, environnement, etc.), afin de définir les méthodes et d'ordonner l'ensemble des tâches, dans le but de construire le planning prévisionnel des travaux à réaliser pour atteindre les objectifs : délais, budgets, qualité des ouvrages, respect de la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cadre de la préparation du chantier de travaux publics, le professionnel analyse le dossier d'offre qui lui est transmis. Il s'appuie sur les choix techniques envisagés, et définit les modalités constructives, permettant de respecter les exigences administratives et les contraintes financières.

Critères de performance

Les exigences techniques du marché sont identifiées et caractérisées.
Les méthodes d'exécution sont pertinentes.
Les procédures d'exécutions répondent aux attendus du marché.
Les ressources nécessaires à l'exécution de l'ouvrage sont adaptées et optimisées.
Le PPSPS tient compte des particularités du chantier et respecte les consignes du PGC.
Le planning prévisionnel respecte les contraintes du marché et les exigences du budget prévisionnel.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Recherche une information relevant du code des marchés publics.
Recherche une information relevant du Code du travail.
Recherche une information relevant de la norme NFP03 001 (marché privé).
Utiliser et renseigner une maquette numérique type BIM (Building information modelling), ou application numérique équivalente.
Exploiter ou renseigner une base de données de l'entreprise (fournisseurs, tarifs, centrale d'achat, etc.).
Lire et exploiter des plans.
Choisir les engins et matériels adaptés à la réalisation de chaque type d'ouvrage.
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre.
Calculer un cycle de production.
Calculer un ratio.
Calculer un rendement.
Identifier les caractéristiques des matériaux employés et leurs champs d'utilisations.
Appliquer les textes de référence et normatifs usuels aux chantiers de travaux publics.
Définir la constitution des échelons de terrassement.
Définir les caractéristiques et les domaines d'application des techniques à base de liants hydrocarbonés, de matériaux recyclés, de liants hydrauliques.
Définir les conditions de réutilisation des sols et les conditions de compactage selon les règles en vigueur.
Établir un phasage de circulation.
Établir un plan de signalisation temporaire.
Identifier les caractéristiques des réseaux secs.
Identifier les éléments d'un réseau humides.
Interpréter les résultats d'un rapport de sol.
Quantifier les volumes, surfaces, linéaires et tonnages nécessaires à la réalisation des d'ouvrages.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	23/48

Décomposer des travaux en tâches élémentaires.
Rédiger un compte rendu de réunion de chantier de travaux publics.

Établir un calendrier d'approvisionnement de matériaux ou de matériels, d'utilisation de matériels, d'intervention de sous-traitants, etc.
Utiliser les outils de planification (Gantt, Pert).
Élaborer un planning prévisionnel des travaux.
Établir une courbe de main d'œuvre.
Utiliser les outils informatiques et/ou bureautiques.
Établir une courbe de main d'œuvre.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Animer une réunion.
Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Développer une posture de service avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Établir l'ordre du jour.
Préparer une négociation technique et commerciale.
Présenter les objectifs de réalisation à ses équipes.

Connaissance de l'environnement informatique et numérique mobilisable pour réaliser activité.
Connaissance des implications du développement durable (HQE, éco gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.) dans la mise en œuvre d'un chantier de travaux publics.
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics.
Connaissance des conventions de représentation graphique utilisées en BTP.
Connaissance des techniques de rédaction de notes et de comptes rendus.
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garantie, assurances, contentieux, pénalités, réclamation).
Connaissance des modes fonctionnement collaboratifs type BIM (Building information modelling).
Connaissance des conditions d'utilisation des engins et matériels mobilisables.
Connaissance des méthodes d'implantation en altimétrie et planimétrie.
Connaissance des solutions d'amélioration des stabilités des sols (talus, traitement, drainage, etc.).
Connaissance des techniques de rénovation des infrastructures de voirie et réseaux.
Connaissance des différents essais permettant le contrôle d'un ouvrage (essais de plaque, étanchéité, Proctor, pénétromètre dynamique, granulométrie, etc.).
Connaissance de base sur les règles de comptabilité analytique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	24/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de pièces constituant l'offre technico-financière, des méthodes d'exécution choisies, du planning prévisionnel établi, construire et définir les budgets liés à l'exécution du chantier de travaux publics, pour atteindre les objectifs fixés par sa hiérarchie : délais, budgets, qualité des ouvrages, respect de la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir des méthodes choisies, du planning prévisionnel, des procédures d'exécution définies, le professionnel construit les budgets prévisionnels de travaux, tout en optimisant les moyens mis œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et financiers visés.

Critères de performance

Les éléments constitutifs d'un budget de chantier sont connus.
Le calcul de prix de reviens par la méthode des déboursés secs est maîtrisé.
Le calcul d'un prix de vente est maîtrisé.
Le budget prévisionnel est réaliste.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser et renseigner une maquette numérique type BIM (Building information modelling), ou application numérique équivalente.
Exploiter ou renseigner une base de données de l'entreprise (fournisseurs, tarifs, centrale d'achat, etc.).
Lire et exploiter des plans.
Analyser un budget d'heures.
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre.
Calculer des prix de travaux par la méthode des déboursés.
Calculer un cycle de production.
Calculer un prix de vente.
Calculer une marge d'exploitation.
Calculer un ratio.
Calculer un rendement.
Décomposer des travaux en tâches élémentaires.

Utiliser les outils informatiques et/ou bureautiques.
Établir le cahier des charges de consultation.
Établir un tableau comparatif de résultats de consultation.

Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Préparer une négociation technique et commerciale.
Présenter les objectifs de réalisation à ses équipes.
Rendre compte à sa hiérarchie

Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formule, etc.).
Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique.
Connaissance de l'environnement informatique et numérique mobilisable pour réaliser l'activité.
Connaissance des procédures qualité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	25/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Assister à des réunions de chantier de travaux publics organisées par la maîtrise d'œuvre. Proposer des solutions aux problématiques posées, faire préciser et inscrire au compte rendu les points clés (date d'intervention, intempéries, interfaces, limite de prestations, autorisations, etc.). Faire converger les intérêts de l'entreprise, de ses co-traitants et sous-traitants ainsi que ceux du client lors de réunions de chantiers. Vérifier la fidélité des comptes rendus de réunions, demander si nécessaire les modifications idoines dans les délais impartis.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cadre de son activité, le professionnel est amené à participer à différentes réunions de chantier régulières ou spécifiques. Leurs durées sont variables en fonction des objectifs et du nombre d'intervenants. Le professionnel a pour mission de représenter et de défendre les intérêts de son entreprise co-traitants et sous-traitants qu'il représente. Il relit le compte rendu, propose d'éventuelles modifications et le valide.

Critères de performance

Les arguments avancés, préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant.
Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rédiger un compte rendu.
Prendre des notes lors d'une réunion de travail.
Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées.
Préparer une argumentation technique et financière.
S'exprimer oralement.

Préparer une réunion de chantier de travaux publics.

Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Développer un argumentaire technique, juridique et financier.
Rendre compte à sa hiérarchie.
Prendre en compte une demande du client.

Connaissance des méthodes de prise de parole dans un groupe.
Connaissance des techniques d'analyse un compte rendu.
Connaissance des formulations de transmission des observations.
Connaissance des méthodes de prise de notes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	27/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Accompagner des équipes de chantier de travaux publics avec un objectif de qualité d'exécution, de sécurité et de respect des rendements de la production. Gérer les relations internes ou externes avec les acteurs. Organiser la gestion des chantiers de travaux publics au quotidien en relation avec les responsables de chantier de travaux publics.

À partir d'instructions de sa direction, de problématiques rencontrées sur chantier, élaborer un ordre du jour, animer les échanges avec les équipes afin de maintenir leur motivation, analyser les besoins.

À l'issue de ces rencontres, rédiger un compte rendu et (ou) prendre des décisions, dans le but de résoudre les situations individuelles ou relationnelles au sein de ces équipes et de déléguer, certaines tâches à des collaborateurs de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La réalisation d'un chantier de travaux publics requiert l'organisation de réunions internes (équipe, sous-traitants, prévention, fournisseurs, etc.), périodiques ou ponctuelles.

Ces rencontres sont orchestrées par le conducteur de travaux TP qui en a préalablement rédigé l'ordre du jour. Au terme des échanges, il rédige un compte rendu. Il dirige plusieurs équipes de production au quotidien dans le respect des objectifs fixés lors de la préparation du chantier et des procédures internes de l'entreprise. Sa connaissance du personnel de l'entreprise le conduit à s'impliquer dans la gestion des ressources humaines.

Critères de performance

La liste des points à aborder pour l'animation d'une réunion de lancement de chantier de travaux publics est pertinente.

Les informations sont transmises et répondent aux directives de la direction ou d'un autre service de l'entreprise.

Les objectifs fixés aux équipes sont clairs.

Le candidat s'exprime de façon claire et précise.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rédiger un compte rendu.

Prendre des notes lors d'une réunion de travail.

Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées.

Préparer une argumentation technique et financière.

Anticiper des aléas.

S'exprimer oralement.

Préparer une réunion de chantier de travaux publics.

Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre.

Coordonner l'intervention des équipes internes et externes.

Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs.

Travailler en équipe.

Développer un argumentaire technique, juridique et financier.

Rendre compte à sa hiérarchie.

Prendre en compte une ou plusieurs suggestions des participants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	29/48

Connaissance des techniques de présentation d'un objectif de réalisation à son équipe.
 Connaissance du Code du travail et convention collective des travaux publics.
 Connaissance des droits et devoirs d'un salarié.
 Connaissance des procédures qualité.
 Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garantie, assurances, contentieux, pénalités, réclamation, juridique).
 Connaissance des techniques de rédaction de notes et de comptes rendus.
 Connaissance des méthodes de prise de parole dans un groupe.
 Connaissance des techniques d'analyse un compte rendu.
 Connaissance des formulations de transmission des observations.
 Connaissance des techniques de rédaction d'un texte clair et concis.
 Connaissance des méthodes de prise de notes.
 Connaissance de la mise en œuvre d'un entretien professionnel.
 Connaissance de l'organisation d'une entreprise et des prérogatives de chaque service.
 Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	30/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des états d'avancements techniques et financiers prévus, analyser les écarts entre le prévisionnel et le réalisé afin de définir les actions correctives.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Pendant toute la durée du chantier de travaux publics, à échéances régulières, le conducteur de travaux TP recueille les éléments lui permettant de définir l'état d'avancement technique, calendrier et financier du chantier. Il compare ces données au prévisionnel et si besoin il définit les actions correctives à mettre en œuvre pour garantir la fin des travaux dans les conditions initialement fixées (qualité, délais, budgets). Il rend compte de ces travaux et de ses décisions à sa hiérarchie.

Critères de performance

Les causes des éventuels écarts sont mesurées et analysées en vue de proposer des actions d'améliorations.

Les mesures prises pour remédier aux écarts permettent d'atteindre des objectifs.

Le planning prévisionnel est réajusté.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser un budget d'heures.

Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre.

Calculer des prix de travaux par la méthode des déboursés.

Calculer un cycle de production.

Calculer un prix de vente.

Calculer une marge d'exploitation.

Établir un décompte provisoire.

Établir une situation de travaux intermédiaires et le décompte final.

Répartir les dépenses du chantier de travaux publics dans les différents comptes analytiques.

Élaborer un planning prévisionnel des travaux.

Établir un planning de charge d'une équipe de production sur un chantier de travaux publics.

Établir une courbe de main d'œuvre.

Établir une demande d'acompte.

Mettre à jour un planning travaux.

Mettre en place et suivre un Plan Assurance Qualité.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Tenir à jour et exploiter un tableau de bord d'activité.

Tenir à jour un tableau d'exploitation par chantier de travaux publics.

Décomposer des travaux en tâches élémentaires.

Intégrer une demande du client.

Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.

Préparer une négociation technique et commerciale.

Rendre compte à sa hiérarchie.

Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	31/48

Connaissance des procédures qualité.

Connaître les conventions de représentation graphique utilisées en BTP.

Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garantie, assurances, contentieux, pénalités, réclamation).

Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs type BIM (Building information modelling).

Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formule, etc.).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	32/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'état d'avancement de chantier, établir les quantitatifs des travaux réalisés, construire les décomptes mensuels ou le décompte définitif, dans le but de rédiger les documents nécessaires à la facturation client et rendre compte à sa hiérarchie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le conducteur de travaux, travaux publics définit les quantités à facturer à son client en utilisant les relevés hebdomadaires effectués sur le terrain. Il rédige les attachements et les propose à l'acceptation du maître d'œuvre. Il établit le décompte mensuel provisoire qu'il transmet au service administratif de son entreprise pour envoi au maître d'ouvrage.

En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.), et il établit le débours mensuel de son chantier. Il le compare au prévisionnel, pointe les écarts et rend compte sa hiérarchie.

Critères de performance

L'ensemble des éléments facturables est pris en compte.
Les quantités facturées sont exactes.
Les documents de facturation sont correctement renseignés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Calculer une actualisation et une révision de prix.
Établir un décompte provisoire.
Établir une situation de travaux intermédiaires et le décompte final.

Organiser, préparer la négociation.
Organiser, préparer son métré.
Respecter les modes de facturation.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.
Tenir à jour et exploiter un tableau de bord d'activité.

Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Développer une posture de service avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Intégrer une demande du client.
Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.
Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux.
Rendre compte à sa hiérarchie.
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives).

Connaissance de l'environnement informatique et numérique mobilisable pour réaliser l'activité.
Connaissance des procédures qualité.
Connaissance des techniques de rédaction de notes et de comptes rendus.
Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formule, etc.)
Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	33/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ensemble des événements (prévus ou imprévus), de toutes les phases du chantier de travaux publics : constat d'huissier, procès-verbal, photos, attestations, témoignages, bon de livraison, bon d'élimination de matériaux pollués, etc.

Organiser l'archivage de ces données, pour une exploitation ultérieure en cas de recours d'une ou plusieurs parties.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Afin de garantir les intérêts de l'entreprise dans le cadre d'éventuelles réclamations (co-traitant, sous-traitant, prestataires, fournisseurs, riverains, etc.), le professionnel se doit de collecter et d'archiver l'ensemble des éléments permettant de justifier ou de contester le bien-fondé de ces dernières.

Critères de performance

Les justificatifs d'évènements sont formalisés et archivés.

Le plan d'assurance qualité est suivi et actualisé.

Le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier de travaux publics, (SOSED) est renseigné.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Recherche une information relevant du code des marchés publics.

Recherche une information relevant du Code du travail.

Recherche une information relevant de la norme NFP03 001 (marché privé).

Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur profondeur, rocher, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.).

Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.).

Rédiger un courrier de recours ou d'appel.

Archiver les documents relatifs à la réalisation d'un chantier de travaux publics.

Archiver les documents relatifs à la réalisation d'un chantier de travaux publics.

Connaissance de l'environnement informatique et numérique mobilisable pour réaliser l'activité.

Connaissance des démarches liées au développement durable (HQE, éco gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.)

Connaissance des procédures qualité.

Connaissance des techniques de rédaction de notes et de comptes rendus.

Connaissance des techniques d'archivage des documents.

Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garantie, assurances, contentieux, pénalités, réclamation, etc.)

Connaissance des normes applicables sur des chantiers de travaux publics.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	35/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des éléments contractuels du marché, s'assurer de la conformité au marché de l'ensemble des travaux réalisés, solliciter de son client les Opérations Préalables à la Réception (OPR), assister à ces opérations, identifier les éventuels points qui génèrent des réserves, proposer les modalités pratiques de mise en conformité, afin de solliciter du maître d'ouvrage la réception définitive.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fin de chantier de travaux publics ou de phase intermédiaire, le maître d'ouvrage doit procéder à la réception des travaux livrés. Pour se faire le conducteur de travaux TP vérifie préalablement, la conformité des travaux exécutés, il transmet le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), puis il provoque auprès de la maîtrise d'œuvre les OPR.

Dans le cas où des réserves sur la qualité des ouvrages sont identifiées, il établit les modes opératoires visant à lever les non-conformités, et les soumet à l'approbation de son client.

Il fait effectuer les travaux prévus, s'assure de la qualité de ces derniers et sollicite la réception définitive de son chantier de travaux publics.

Critères de performance

La demande des OPR est correctement formulée.

Les arguments avancés par le candidat permettent le levé des réserves et préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant.

Les points de contrôles sont repérés et les essais sont connus.

Les modalités administratives de réception d'un ouvrage de travaux publics sont connues.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Recherche une information relevant du code des marchés publics.

Recherche une information relevant de la norme NFP03 001 (marché privé).

Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur profondeur, rocher, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.).

Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.).

Anticiper sur les éventuels aléas, et pouvoir proposer des alternatives.

Ordonnancer les priorités.

Organiser, préparer la négociation.

Respecter des modes opératoires de contrôle qualité.

Respecter des procédures internes à l'entreprise ou administratives.

Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.

Établir un climat de confiance avec ses équipes, sa hiérarchie et le maître d'œuvre ou d'ouvrage.

Prendre la parole dans un groupe.

Préparer un entretien.

Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux.

Rendre compte à sa hiérarchie.

Respecter les procédures (internes à l'entreprise ou administratives).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	37/48

Connaissance des différents types de marchés publics et privés.
Connaissance des procédures qualité.
Connaissance des techniques de rédaction de notes et de comptes rendus.
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garantie, assurances, contentieux, pénalités, réclamation, etc.).
Connaissance des normes applicables en travaux publics.
Connaissance des différents essais permettant le contrôle d'un ouvrage (essais de plaque, étanchéité, Proctor, pénétromètre dynamique, granulométrie, etc.).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	38/48

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dès la réception de notification de réception prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur, le conducteur de travaux TP établit le projet de décompte final, afin d'obtenir le décompte définitif et de percevoir les sommes restant dues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le conducteur de travaux TP fournit au maître d'œuvre les éléments (quantités définitives) nécessaires à la rédaction des attachements. Il établit le décompte final provisoire qu'il transmet au service administratif de son entreprise pour envoi au maître d'ouvrage.

En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) et il établit le débours définitif de son chantier. Il le compare au prévisionnel, analyse écarts et rend compte à sa hiérarchie.

Critères de performance

L'ensemble des éléments facturables est pris en compte.

Les quantités facturées sont exactes.

Les documents de facturation (attachements, décomptes), sont correctement renseignés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Calculer une actualisation et une révision de prix.

Établir un décompte provisoire.

Établir une situation de travaux intermédiaires et le décompte final.

Organiser, préparer la négociation.

Organiser, préparer son métré.

Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics.

Développer une posture de service avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics

Intégrer une demande du client.

Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics

Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux.

Rendre compte à sa hiérarchie.

Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives).

Connaissance de l'environnement informatique et numérique mobilisable pour réaliser l'activité.

Connaissance des procédures qualité.

Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formule, etc.).

Connaissance des techniques de rédaction de notes et de comptes rendus.

Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	39/48

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de son activité de préparation et conduite de travaux, le professionnel est en contact avec de nombreux interlocuteurs et doit communiquer oralement avec aisance et clarté, dans une gamme de situations très variées.

La communication orale peut se faire par téléphone ou en vis-à-vis.

Les objectifs de communication sont divers et varient suivant les situations :

Le professionnel doit expliquer, argumenter et justifier ses propositions techniques ou financières auprès de sa hiérarchie.

Le suivi des travaux demande également de bonnes aptitudes à la communication orale. Il doit pouvoir intervenir lors des réunions de chantier de travaux publics pour défendre les intérêts de l'entreprise, les travaux supplémentaires.

Auprès des sous- traitants, fournisseurs, il doit négocier des prix, définir les modalités d'interventions, ou de livraisons.

Avec ses équipes, il doit être capable de commander et d'expliquer à ses collaborateurs une consigne, une tâche à réaliser et être animateur lors d'un chantier de travaux publics.

Critères de performance

Le vocabulaire utilisé est professionnel.

Le discours est structuré, clair et concis.

L'objectif de communication est clairement précisé.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel utilise les outils informatiques de la préparation à la réception des travaux. Il s'agit par exemple d'un tableur pour les estimations budgétaires, d'un traitement de texte et de logiciels de messagerie pour la communication et la collaboration avec les acteurs du projet, d'un logiciel de planification pour la préparation et le suivi de chantier de travaux publics, d'un logiciel d'études de prix pour la définition des budgets.

Avec l'émergence des outils de numérisation appliqués aux chantiers de travaux publics et la montée en puissance du processus "BIM TP", l'utilisation des outils informatiques devient primordiale pour tous les conducteurs de travaux de travaux, travaux publics.

Critères de performance

Les outils de messagerie sont utilisés quotidiennement.

Les estimations budgétaires réalisées à l'aide d'un tableur sont exactes.

L'utilisation de différents logiciels est optimale.

Les fonctions avancées des logiciels sont utilisées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	41/48

Traiter des opérations administratives et financières

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le conducteur de travaux, travaux publics durant toutes les phases de la mise en œuvre du marché obtenu, doit s'affranchir d'opérations administratives et financières variées et multiples.

Lors de la préparation, il doit produire et transmettre les documents administratifs nécessaires aux démarrages de travaux (PAQ, PPSPS, DICT, Permission de voirie, etc.). Il construit son budget de chantier de travaux publics, en définissant l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (main d'œuvre, matériels, fournitures, matériaux, sous-traitants).

Durant la phase de réalisation, il rédige les attachements et les propose à l'acceptation du maître d'œuvre. En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) et il établit le débours mensuel de son chantier de travaux publics. Il le compare au prévisionnel, pointe les écarts et rend compte sa hiérarchie.

En fin de chantier de travaux publics ou de phase intermédiaire, le maître d'ouvrage doit procéder à la réception des travaux livrés. Pour se faire le conducteur de travaux, travaux publics vérifie préalablement, la conformité des travaux exécutés, il transmet DOE, puis il provoque auprès de la maîtrise d'œuvre les OPR.

Afin de garantir les intérêts de l'entreprise dans le cadre d'éventuelles réclamations (co-traitant, sous-traitant, prestataires, fournisseurs, riverains, etc.) le professionnel se doit de collationner et d'archiver l'ensemble des éléments permettant de justifier ou de contester le bien-fondé de ces dernières

Critères de performance

Les modalités administratives et financières préparatoires à l'exécution d'un ouvrage de travaux publics sont connues.

Les documents sont transmis dans les délais impartis.

Les documents produits sont exploitables.

Les documents de facturation (attachements, décomptes), sont correctement renseignés.

Les modalités administratives de réception d'un ouvrage de travaux publics sont connues.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	42/48

Glossaire technique

Acronyme Travaux Publics

AIPR

Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux

BIM

Building information modelling

BTP

Bâtiment et Travaux Publics

CDTTP

Conducteur de Travaux TP (Travaux Publics)

CERFA

formulaire administratif réglementé

CNAMTS

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

CRAM

La Caisse Régionale de l'Assurance Maladie

CSPS

Coordination Sécurité et Protection de la Santé

DICT

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DOE

Dossier des Ouvrages Exécutés

DT

La Déclaration de projet de Travaux

ETAM

Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise

FDES

Fiche de Déclarations Environnementales et Sanitaires

Gantt

Outil utilisé en ordonnancement et en gestion de projet et permettant de visualiser dans le temps les diverses tâches composant un projet

HQE

Haute Qualité environnementale

Inex du TP

Ce sont des indicateurs qui traduisent l'évolution des prix de vente des matériaux, de la construction et des coûts salariaux dans les travaux publics

NF P

Norme Française Bâtiment, génie civil

OPPBTP

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

OPR

Opération Préalable à la Réception

PAQ

Plan Assurance Qualité

PERT

Program Evaluation and Review Technique (conventionnelle utilisable en gestion de projet, ordonnancement et planification)

PGC

Plan général de coordination

PME

Petite et Moyenne Entreprise

PPSPS

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

QHSE

Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

RH

Ressources Humaines

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

SOSED

Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	43/48

SPS

Sécurité et de Protection de la Santé

TPE

Très Petite Entreprise

VRD

Voirie et Réseaux Divers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	44/48

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	45/48

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CDTTP	REAC	TP-00516	05	28/02/2019	26/02/2019	46/48

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de travaux TP

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Conducteur de travaux TP

Sigle du titre professionnel : CDTTP

Niveau : 5 ((Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 231p - Conduite de travaux et métré en génie civil

Code(s) ROME : F1201

Formacode : 22293, 22054

Date de l'arrêté : 11/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 26/02/2019

Date d'effet de l'arrêté : 21/10/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	3/34

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.*

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Du titre professionnel obtenu.*
- b) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- c) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- d) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- e) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	4/34

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CDTP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.</p> <p>Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.</p> <p>Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.</p> <p>Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.</p> <p>Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.</p> <p>Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.</p> <p>Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.</p> <p>Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.</p> <p>Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.</p> <p>Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.</p>	16 h 00 min	À partir d'un dossier technique présentant un dossier de marché d'infrastructure de route, canalisation, terrassement ou VRD, comportant les éléments financiers, techniques et contractuels, le candidat produit les documents nécessaires à la préparation et à l'exécution des travaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation</p> <p>Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.</p> <p>Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.</p> <p>Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.</p> <p>Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.</p> <p>Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.</p> <p>Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.</p> <p>Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.</p> <p>Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.</p> <p>Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.</p> <p>Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents</p>	01 h 00 min	<p>L'entretien technique se déroule en deux temps :</p> <p><u>Temps N°1</u> (40 minutes), le candidat présente au jury sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle. Il présente ses hypothèses, les justifie et argumente ses propositions.</p> <p>Le jury échange avec le candidat et apprécie la pertinence des propositions données par le candidat.</p> <p><u>Temps N°2</u> (20 minutes), le Jury questionne le candidat sur les critères non traités lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	5/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	nécessaires à la facturation client.		
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics. Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.	00 h 20 min	Un questionnaire professionnel de type QCM est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen en présence du surveillant.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 min)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		17 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique, tous les candidats la réalisent en simultanément.

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa calculatrice (disposant à minima des quatre opérations et fonctions trigonométriques), d'une règle à échelle variable, d'une règle plate de 20 ou 30 cm et du nécessaire pour écrire : crayon à papier, gomme et stylo bille. Lors de l'épreuve, le candidat peut utiliser les outils informatiques mis à sa disposition dans le cadre de sa mise en situation professionnelle.

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il s'assure que les documents remis au candidat et produit par celui-ci sont conservés en salle d'examen pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

À la fin de la mise en situation professionnelle, le surveillant réceptionne au format papier la production du candidat, celle-ci est remise au responsable de session.

Avant l'entretien technique, le responsable de session remet au jury sous forme de dossier nominatif, l'ensemble des documents produit par le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat tient à la disposition du jury son attestation de compétences « AIPR – Encadrement » (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), en cours de validité.

L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	6/34

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est proposé simultanément à l'ensemble des candidats.

Les réponses au questionnaire professionnel sont remises au jury.

Précisions pour le candidat VAE :

En amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session son attestation de compétence « AIPR – Encadrement » (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) en cours de validité.

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa calculatrice (disposant à minima des quatre opérations et fonctions trigonométriques), d'une règle à échelle variable, d'une règle plate de 20 ou 30 cm et du nécessaire pour écrire : crayon à papier, gomme et stylo bille.

Lors de l'épreuve, le candidat peut utiliser les outils informatiques mis à sa disposition dans le cadre de sa mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	7/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer un chantier de travaux publics					
Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation	La réglementation est respectée. Les actions à entreprendre sont décrites.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.	Les documents produits sont exploitables. Les points d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés. Les démarches administratives préalables au démarrage des travaux sont connues. Les démarches administratives durant la phase de travaux sont connues. Les démarches administratives lors des étapes de réception de travaux sont connues.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.	Les exigences techniques du marché sont identifiées et caractérisées. Les méthodes d'exécution sont pertinentes. Les ressources nécessaires à l'exécution de l'ouvrage sont adaptées et optimisées. Le Budget prévisionnel est réaliste. Les PPSPS tiennent compte des particularités du chantier et respectent les consignes du PGC.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.	Le planning prévisionnel respecte les contraintes du marché et les exigences du budget prévisionnel. La procédure d'exécutions répond aux attendus du marché	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.	Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conduire un chantier de travaux publics					
Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation	La réglementation est respectée. Les actions à entreprendre sont décrites.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.	Les documents produits sont exploitables. Les points d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés. Les démarches administratives préalables au démarrage des travaux sont connues. Les démarches administratives durant la phase de travaux sont connues. Les démarches administratives lors des étapes de réception de travaux sont connues.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.	Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.	La liste des points à aborder pour l'animation d'une réunion de lancement de chantier est pertinente. Les informations sont transmises et répondent aux directives de la direction ou d'un autre service de l'entreprise. Les objectifs fixés aux équipes sont clairs. Le candidat s'exprime de façon claire et précise.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.	Les causes des éventuels écarts sont mesurées et analysées en vue de proposer des actions d'améliorations. Les mesures prises pour remédier aux écarts permettent d'atteindre des objectifs fixés. Le planning prévisionnel est réajusté.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.	L'ensemble des éléments facturables est pris en compte. Les quantités facturées sont exactes. Les documents de facturation (attachements, décomptes) sont correctement renseignés. Les écarts financiers sont identifiés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers					
Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.	Les justificatifs d'évènements sont formalisés et archivés. Le plan d'assurance qualité est suivi et actualisé. Le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier) est renseigné.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.	Les documents produits sont exploitables. Les points d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés. Les démarches administratives préalables au démarrage des travaux sont connues. Les démarches administratives durant la phase de travaux sont connues. Les démarches administratives lors des étapes de réception de travaux sont connues.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.	Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.	La demande des OPR est correctement formulée. Les arguments avancés par le candidat permettent la levée des réserves et préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Les points de contrôles sont repérés et les essais sont connus.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.	L'ensemble des éléments facturables est pris en compte. Les quantités facturées sont exactes. Les documents de facturation (attachements, décomptes) sont correctement renseignés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	10/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)	Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics.
	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.
	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.
	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.
	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers.
	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.
	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.
	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.
	Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.
	Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.
	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.
	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.
	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.
Traiter des opérations administratives et financières	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.
	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics.
	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves.
	Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics.
	Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives.
	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.
	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.
	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	11/34

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CDTTP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique.

Pour mener l'entretien technique, le jury doit avoir pris connaissance des productions du candidat, issues de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats, du Dossier Professionnel ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le centre organisateur veille à composer un jury disposant de compétences complémentaires couvrant les domaines de la canalisation, de la voirie et du terrassement.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le site organisateur prévoit un surveillant présent durant la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	12/34



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Conducteur de travaux TP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	13/34

CCP

Préparer un chantier de travaux publics

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers. Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics. Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics. Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.	07 h 00 min	À partir d'un dossier technique présentant un dossier de marché d'infrastructure de route, canalisation, terrassement ou VRD, comportant les éléments financiers, techniques et contractuels, le candidat produit les documents nécessaires à la préparation et à l'exécution des travaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers. Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics. Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation	00 h 40 min	L'entretien technique se déroule en deux temps : <u>Temps N°1</u> (30 minutes), le candidat présente au jury sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle. Il présente ses hypothèses, les justifie et argumente ses propositions. Le jury échange avec le candidat et apprécie la pertinence des propositions données par le candidat. <u>Temps N°2</u> (10 minutes), le Jury questionne le candidat sur les critères non traités lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.
▪ Questionnaire professionnel	Définir les méthodes d'exécutions et élaborer le planning prévisionnel du chantier de travaux publics. Construire le budget prévisionnel d'un chantier de travaux publics. Réaliser les démarches administratives d'un chantier de travaux publics.	00 h 15 min	Un questionnaire professionnel de type QCM est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen en présence du surveillant.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	15/34

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique, tous les candidats la réalisent en simultané.

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa calculatrice (disposant à minima des quatre opérations et fonctions trigonométriques), d'une règle à échelle variable, d'une règle plate de 20 ou 30 cm et du nécessaire pour écrire : crayon à papier, gomme et stylo bille. Lors de l'épreuve, le candidat peut utiliser les outils informatiques mis à sa disposition dans le cadre de sa mise en situation professionnelle.

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il s'assure que les documents remis au candidat et produit par celui-ci sont conservés en salle d'examen pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

A la fin de la mise en situation professionnelle, le surveillant réceptionne au format papier la production du candidat, celle-ci est remise au responsable de session.

Avant l'entretien technique, le responsable de session remet au jury sous forme de dossier nominatif, l'ensemble des documents produit par le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat tient à la disposition du jury son attestation de compétences « AIPR – Encadrement » en cours de validité.

L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est proposé simultanément à l'ensemble des candidats.

Les réponses au questionnaire professionnel sont remises au jury.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	16/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer un chantier de travaux publics

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique, sa présence n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire.

Pour mener l'entretien technique, le jury doit avoir pris connaissance des productions du candidat, issues de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le centre organisateur veille à composer un jury disposant de compétences complémentaires couvrant les domaines de la canalisation, de la voirie et du terrassement.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le site organisateur prévoit un surveillant durant la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	17/34

CCP

Conduire un chantier de travaux publics

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives. Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.	07 h 00 min	À partir d'un dossier technique présentant un dossier de marché d'infrastructure de route, canalisation, terrassement ou VRD, comportant les éléments financiers, techniques et contractuels, le candidat produit les documents nécessaires à la préparation et à l'exécution des travaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers. Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics. Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation	00 h 40 min	L'entretien technique se déroule en deux temps : <u>Temps N°1</u> (30 minutes), le candidat présente au jury sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle. Il présente ses hypothèses, les justifie et argumente ses propositions. Le jury échange avec le candidat et apprécie la pertinence des propositions données par le candidat. <u>Temps N°2</u> (10 minutes), le Jury questionne le candidat sur les critères non traités lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer le suivi, technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives. Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.	00 h 15 min	Un questionnaire professionnel de type QCM est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen en présence du surveillant.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	19/34

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique, tous les candidats la réalisent en simultané.

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa calculatrice (disposant à minima des quatre opérations et fonctions trigonométriques), d'une règle à échelle variable, d'une règle plate de 20 ou 30 cm et du nécessaire pour écrire : crayon à papier, gomme et stylo bille. Lors de l'épreuve, le candidat peut utiliser les outils informatiques mis à sa disposition dans le cadre de sa mise en situation professionnelle.

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il s'assure que les documents remis au candidat et produit par celui-ci sont conservés en salle d'examen pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

A la fin de la mise en situation professionnelle, le surveillant réceptionne au format papier la production du candidat, celle-ci est remise au responsable de session.

Avant l'entretien technique, le responsable de session remet au jury sous forme de dossier nominatif, l'ensemble des documents produit par le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat tient à la disposition du jury son attestation de compétences « AIPR – Encadrement » en cours de validité.

L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est proposé simultanément à l'ensemble des candidats.

Les réponses au questionnaire professionnel sont remises au jury.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	20/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Conduire un chantier de travaux publics

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique, sa présence n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire.

Pour mener l'entretien technique, le jury doit avoir pris connaissance des productions du candidat, issues de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le centre organisateur veille à composer un jury disposant de compétences complémentaires couvrant les domaines de la canalisation, de la voirie et du terrassement.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le site organisateur prévoit un surveillant durant la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	21/34

CCP

Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves. Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics. Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.	07 h 00 min	À partir d'un dossier technique présentant un dossier de marché d'infrastructure de route, canalisation, terrassement ou VRD, comportant les éléments financiers, techniques et contractuels, le candidat produit les documents nécessaires à la préparation et à l'exécution des travaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves. Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantiers. Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de travaux publics.	00 h 40 min	L'entretien technique se déroule en deux temps : <u>Temps N°1</u> (30 minutes), le candidat présente au jury sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle. Il présente ses hypothèses, les justifie et argumente ses propositions. Le jury échange avec le candidat et apprécie la pertinence des propositions données par le candidat. <u>Temps N°2</u> (10 minutes), le Jury questionne le candidat sur les critères non traités lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.
▪ Questionnaire professionnel	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client.	00 h 15 min	Un questionnaire professionnel de type QCM est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen en présence du surveillant.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	23/34

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique, tous les candidats la réalisent en simultanée.

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa calculatrice (disposant à minima des quatre opérations et fonctions trigonométriques), d'une règle à échelle variable, d'une règle plate de 20 ou 30 cm et du nécessaire pour écrire : crayon à papier, gomme et stylo bille. Lors de l'épreuve, le candidat peut utiliser les outils informatiques mis à sa disposition dans le cadre de sa mise en situation professionnelle.

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il s'assure que les documents remis au candidat et produit par celui-ci sont conservés en salle d'examen pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

A la fin de la mise en situation professionnelle, le surveillant réceptionne au format papier la production du candidat, celle-ci est remise au responsable de session.

Avant l'entretien technique, le responsable de session remet au jury sous forme de dossier nominatif, l'ensemble des documents produit par le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est proposé simultanément à l'ensemble des candidats.

Les réponses au questionnaire professionnel sont remises au jury.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	24/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Faire réceptionner le chantier de travaux publics, clore les volets administratifs et financiers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique, sa présence n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle et du questionnaire.

Pour mener l'entretien technique, le jury doit avoir pris connaissance des productions du candidat, issues de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le centre organisateur veille à composer un jury disposant de compétences complémentaires couvrant les domaines de la canalisation, de la voirie et du terrassement.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le site organisateur prévoit un surveillant durant la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	25/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Conducteur de travaux TP

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle dédiée et équipée d'autant de postes de travail que de candidats. Les espaces de travail seront suffisamment dégagés pour en permettre la confidentialité et la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Une salle équipée à minima d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc, d'un paperboard et des feutres adaptés.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un tableau blanc, ainsi qu'un paperboard et des feutres adaptés sont à disposition du candidat dans le local.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	27/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3.	1	Sans objet
	1	Poste informatique équipé : <ul style="list-style-type: none">• d'un tableur (compatible avec Excel);• d'un traitement de texte (compatible avec Word);• d'une connexion internet sécurisée;• d'un logiciel de lecture de fichier au format (PDF);• d'un logiciel permettant la réalisation de schémas de type "Autocad ou équivalent";• d'une connexion à une imprimante couleur au Format A4/A3;• de 2 ports USB à minima;	1	Pour la mise en situation professionnelle du candidat.
Machines	1	Une imprimante couleur format A4/ A3, individuelle ou partagée.	20	Utilisable durant la mise en situation.
Équipements	1	Une clé USB d'une capacité minimale de 126 Go	1	Les clés sont numérotées et remises à chaque candidat en début de mise en situation professionnelle.(dans le cas d'utilisation de supports numériques).
	1	Tableau blanc aimanté avec feutres de couleur et aimants	20	Pour l'entretien technique et final, à disposition du candidat dans la salle.
	1	Un paper board avec feutres de couleur.	20	Pour l'entretien technique et final, à disposition du candidat dans la salle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Conducteur de travaux TP est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Conducteur de travaux publics route, canalisation, terrassement Arrêté du 22/08/2016		Conducteur de travaux TP Arrêté du 11/02/2019	
CCP	Préparer un chantier de route, canalisation, terrassement	CCP	Préparer un chantier de travaux publics
CCP	Etablir les documents relatifs à la gestion financière, humaine et matérielle d'une entreprise de route, canalisation, terrassement		
CCP	Conduire les travaux de route, canalisation, terrassement	CCP	Conduire un chantier de travaux publics

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTTP	RE	TP-00516	05	26/02/2019	28/02/2019	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

